

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

7

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 27 juin 2016



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : Mme FERRIERE

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme CHEVALIER - M. BARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme ERSCHENS - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : Mme POPARD (pouvoir M. PRIBETICH) - M. MARTIN (pouvoir Mme PFANDER-MENY) - M. JULIEN (pouvoir M. GERVAIS) - Mme HILY (pouvoir Mme MODDE) - M. FAVERJON (pouvoir Mme HERVIEU) - Mme TOMASELLI (pouvoir Mme MARTIN) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. PIAN) - Mme CHARRET-GODARD (pouvoir Mme AKPINAR-ISTIQUAM) - M. ROZOY (pouvoir Mme FERRIERE) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. BOURGUIGNAT) - M. CHEVALIER (pouvoir Mme ERSCHENS) - M. CAVIN (pouvoir Mme DESAUBLIAUX)

Membres absents : M. HOUPERT

OBJET DE LA DELIBERATION

Organismes divers - Attributions de subventions - Exercice 2016

Monsieur Maglica, au nom des commissions de l'éducation, de la petite enfance, des sports et de la jeunesse, de la solidarité, de la citoyenneté et de la démocratie locale, de la culture, de l'animation et de l'attractivité, des finances, de l'administration générale et du personnel :

Mesdames, Messieurs,

Diverses demandes de subventions sont parvenues à la Ville de Dijon, au titre de l'année 2016.

Toutes ont été examinées par vos différentes commissions.

Sont soumises à votre décision les attributions présentées dans les tableaux annexés au rapport.

De plus, lors de sa séance du 28 septembre 2015, le Conseil Municipal a accordé, à l'association "Libertés Culture", une subvention d'un montant de 400 € pour la projection du film "No Land's Song", dans le cadre du festival "Les nuits d'Orient".

Cette aide financière a fait l'objet d'un premier versement à hauteur de 320 € (mandat du 1er octobre 2015), le solde devant être mandaté sur présentation du bilan financier définitif de l'action accompagné des justificatifs correspondants.

Par mail en date du 26 avril 2016, l'association "Libertés Culture" a transmis le bilan définitif de l'action qui fait apparaître un total de dépenses de 166,65 €, montant inférieur au versement du premier acompte de la subvention attribuée par la Ville.

Par conséquent, il convient de ramener le montant de l'aide financière attribuée à l'association "Libertés Culture" de 400 € à 166,65 €. La Ville demandera donc le remboursement de la somme de 153,35 € correspondant à la différence entre le premier acompte versé (320 €) et le montant des dépenses réalisées (166,65 €), à ladite association.

Par ailleurs, lors de sa séance du 29 juin 2015, le Conseil Municipal a attribué, à l'association « Actions contre les violences sur les enfants liés au travail », une subvention d'un montant de 300 € pour l'organisation de deux conférences sur les violences multiformes sur les enfants.

Cette aide financière a fait l'objet d'un premier versement à hauteur de 240 € (mandat du 6 juillet 2015), le solde devant être mandaté sur présentation du bilan financier définitif de l'action accompagné des justificatifs correspondants.

Or, l'association « Actions contre les violences sur les enfants liés au travail » a informé la Ville qu'elle a été dans l'obligation d'annuler la tenue des deux conférences. De ce fait, elle a remboursé, à la Ville, les 240 € déjà perçus.

Au vu de ce qui précède, il convient d'annuler la subvention de 300 € accordée à l'association « Actions contre les violences sur les enfants liés au travail ».

Enfin, lors de sa séance du 21 mars 2016, le Conseil Municipal a accordé, à l'association « Dijon Gym », une subvention d'un montant de 850 € pour l'organisation des championnats régionaux par équipes, les 12 et 13 mars 2016.

Cette aide financière a fait l'objet d'un premier versement à hauteur de 680 € (mandat du 17 mai 2015), le solde devant être mandaté sur présentation du bilan financier définitif de l'action accompagné des justificatifs correspondants.

L'association « Dijon Gym » a transmis le bilan financier définitif de l'action précitée qui fait ressortir une situation financièrement excédentaire. Par conséquent, il convient de ramener le montant de l'aide financière attribuée à l'association « Dijon Gym » à 680 €.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - décider d'accorder les subventions proposées dans les tableaux annexés au présent rapport ;
- 2 - m'autoriser à signer les conventions de financement, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;
- 3 - décider de ramener le montant de l'aide financière accordée à l'association « Libertés Culture » de 400 € à 166,65 € ;
- 4 - décider d'annuler la subvention de 300 € accordée à l'association « Actions contre les violences sur les enfants liés au travail » lors du Conseil Municipal en date du 29 juin 2015 ;
- 5 - décider de ramener le montant de l'aide financière accordée à l'association « Dijon Gym » de 850 € à 680 € ;
- 6 - m'autoriser, ou par délégation les adjoints concernés, à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

Rapport adopté à la majorité:

Pour : 53

Abstentions : 5